

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS DE
L'ANNÉE 2020 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants:

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-054 Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit
adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets
pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de
voter sur le sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 12 FÉVRIER 2020**

2020-055 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la
séance ordinaire du 12 février 2020 soit adopté tel que présenté.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée
à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

5. LISTE DES COMPTES

- a) **Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

- b) **Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2020-056

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	8 901,79 \$
Comptes à payer	146 994,73 \$
Salaires et contributions de l'employeur	135 852,57 \$
Total	291 749,09 \$
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	2 666,07 \$
Comptes à payer	8 767,53 \$
Total	11 433,60 \$

6. ARCHIVES – PLAN DE CLASSIFICATION ET CALENDRIER DE CONSERVATION

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QUE le 2^e alinéa de l'article 8 de cette même loi oblige les organismes publics visés aux paragraphes 4^o à 7^o de l'annexe à soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton est un organisme visé au paragraphe 4^o de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE le 1^{er} alinéa de l'article 16 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chap. A-2.1) oblige les organismes publics à établir et tenir à jour une liste de classement indiquant l'ordre selon lequel des documents sont classés;

ATTENDU QUE le plan de classification des documents de la MRC d'Acton tient lieu de liste de classement;

CONSÉQUEMMENT,

2020-057

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le plan de classification et le calendrier de conservation ou ses modifications préparé par madame Marie-Josée Poitras.

7. COURS D'EAU

Travaux d'entretien 2020

a) Cours d'eau Demers et Branches 1 et 2 – Entretien bonifié – Acton Vale

a.1 Résolution autorisant et décrétant la réalisation de travaux d'entretien, édictant les normes de conception

ATTENDU les dispositions prévues à la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) en matière de cours d'eau;

ATTENDU QUE le cours d'eau Demers et ses Branches 1 et 2 sont sous la compétence exclusive de la MRC d'Acton;

ATTENDU la résolution n° 2018-174 appuyant l'OBV Yamaska dans sa demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour le projet « Bonification agroenvironnementale des travaux d'entretien de cours d'eau agricoles dans le bassin versant de la Yamaska »;

ATTENDU la résolution n° 2019-100 décrétant la réalisation de travaux d'entretien bonifiés dans le cours d'eau Demers;

ATTENDU la résolution n° 2019-147 suspendant la réalisation des travaux d'entretien bonifiés dans le cours d'eau Demers et les jumelant aux travaux d'entretien des Branches 1 et 2 du cours d'eau Demers prévus pour 2020;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a ciblé deux interventions dans le cadre du projet de l'OBV Yamaska, dont des travaux d'aménagement d'une aire de filtration, d'une aire de sédimentation et d'aménagements floristiques dans le cours d'eau Demers et en amont de celui-ci;

ATTENDU QU'après audition des contribuables intéressés, lors d'une assemblée convoquée par courrier recommandé, et examen du projet d'entretien bonifié d'une partie du cours d'eau Demers et ses Branches 1 et 2, il y a lieu d'ordonner les travaux proposés;

CONSÉQUEMMENT,

2020-058

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

EXÉCUTION DES TRAVAUX

D'autoriser l'exécution de travaux d'entretien et de bonification d'une partie du cours d'eau Demers et ses Branches 1 et 2 sur le territoire de la Ville d'Acton Vale. Lesdits travaux devront être réalisés tels que prévus au document « Cahier des charges – Devis des travaux – Documents de soumission » préparé par *ALPG consultants Inc.* Ce document inclut des plans de localisation et des profils, soit les feuillets 1 à 4 de 4 pour le cours d'eau Demers et les feuillets 1 à 3 de 3 pour les Branches 1 et 2, tous signés en date du 19 février 2020 et portant le numéro 2018-406 pour le cours d'eau Demers et le numéro 2019-411 pour les Branches 1 et 2, lesquels sont réputés faire partie intégrante de la présente résolution.

LOCALISATION DES TRAVAUX

Cours d'eau Demers

Les travaux de nettoyage, d'entretien et de bonification d'une partie du cours d'eau Demers débuteront au chaînage 4+346, sur le lot 2 329 620, et se poursuivront jusqu'au chaînage 5+688, sur le lot 2 329 650, le tout totalisant 1 342 mètres. L'aire de sédimentation sera située en amont des travaux d'entretien sur le lot 2 329 650 et l'aire de filtration sera aménagée sur le lot 2 329 645.

Branche 1 du cours d'eau Demers

Les travaux de nettoyage et d'entretien de la Branche 1 du cours d'eau Demers débuteront au chaînage 0+000, à son embouchure dans le cours d'eau Demers, dans la ligne entre les lots 2 329 620 et 2 611 277, et se poursuivront jusqu'à sa source au chaînage 1+189, dans la ligne entre les lots 4 115 245 et 2 329 645, le tout totalisant 1 189 mètres.

Branche 2 du cours d'eau Demers

Les travaux de nettoyage et d'entretien de la Branche 2 du cours d'eau Demers débuteront au chaînage 0+000, à son embouchure dans la Branche 1, dans la ligne entre les lots 2 329 620 et 2 611 277, et se poursuivront jusqu'au chaînage 0+100, dans la ligne entre les lots 2 329 620 et 2 611 277, le tout totalisant 100 mètres.

DIMENSIONNEMENT

Cours d'eau Demers

Le cours d'eau Demers aura une largeur au fond de 1,25 mètre sur une profondeur minimale de 1,30 mètre de la Branche 4 jusqu'à la Branche 1.

De là, il aura une largeur au fond de 1,00 mètre sur une profondeur minimale de 1,20 mètre jusqu'à son origine.

Les talus seront profilés à 2,0 H : 1,0 V.

Branches 1 et 2 du cours d'eau Demers

Les Branches 1 et 2 du cours d'eau Demers auront une largeur au fond de 1,00 mètre sur une profondeur minimale de 1,20 mètre sur toute leur longueur.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

Les talus seront profilés 3,0 H : 1,0 V aux endroits appropriés.

PONTS ET PONCEAUX

Le dimensionnement minimal des ponts et ponceaux devant être remplacés ou installés dans le cadre de ces travaux ou installés subséquemment est le suivant:

Cours d'eau Demers

De la Branche 4 à la Branche 1

Hauteur libre : 1 200 mm
Largeur libre : 1 500 mm
Diamètre équivalent : 1 500 mm

De la Branche 1 jusqu'en aval de la route Cournoyer

Hauteur libre : 1 200 mm
Largeur libre : 1 200 mm
Diamètre équivalent : 1 200 mm

De l'aval de la route Cournoyer jusqu'à la source

Hauteur libre : 900 mm
Largeur libre : 900 mm
Diamètre équivalent : 900 mm

Branches 1 et 2 du cours d'eau Demers

Hauteur libre : 1200 mm
Largeur libre : 1200 mm
Diamètre équivalent : 1200 mm

COÛTS

Toutes les dépenses relatives aux travaux d'entretien comme tels seront réparties sous forme de quote-part suffisante à chaque municipalité locale concernée en conformité avec le règlement numéro 2006-05 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC d'Acton et de leur paiement par les municipalités locales, dans les proportions établies comme suit:

	Municipalité locale	% de la quote-part
Cours d'eau Demers et ses Branches 1 et 2	Acton Vale	100 %

Il en sera de même des indemnités, dommages et intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution des présents travaux.

Quant à elles, les dépenses relatives aux travaux de bonification seront assumées par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

a.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres et de mandater un consultant

2020-059

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De procéder à un appel d'offres public visant l'obtention de soumissions pour l'exécution des travaux d'entretien et de bonification d'une partie du cours d'eau Demers et ses Branches 1 et 2 localisé dans la Ville d'Acton Vale;
2. De mandater la firme *ALPG consultants Inc.* pour préparer les documents d'appel d'offres, analyser la ou les soumissions et effectuer la surveillance des travaux, le cas échéant.

b) Branches 27, 30 et 31 de la rivière Jaune – Entretien – Canton de Roxton et Sainte-Christine

b.1 Résolution autorisant et décrétant la réalisation de travaux d'entretien, édictant les normes de conception

ATTENDU les dispositions prévues à la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) en matière de cours d'eau;

ATTENDU QUE les Branches 27, 30 et 31 de la rivière Jaune sont sous la compétence exclusive de la MRC d'Acton;

ATTENDU QU'après audition des contribuables intéressés, lors d'une assemblée convoquée par courrier électronique, et examen du projet d'entretien d'une partie des Branches 27, 30 et 31 de la rivière Jaune, il y a lieu d'ordonner les travaux proposés;

CONSÉQUEMMENT,

2020-060

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

EXÉCUTION DES TRAVAUX

D'autoriser l'exécution de travaux d'entretien dans une partie des Branches 27, 30 et 31 de la rivière Jaune sur le territoire de la municipalité du Canton de Roxton. Lesdits travaux devront être réalisés tels que prévus au document « Cahier des charges – Devis des travaux – Documents de soumission » préparé par *ALPG consultants Inc.* Ce document inclut un plan de localisation et des profils, soit les feuillets 1 à 4 de 4, préparés en date du 20 janvier 2020 et portant le numéro 2019-412, lesquels sont réputés faire partie intégrante de la présente résolution.

LOCALISATION DES TRAVAUX

Branche 27 de la rivière Jaune

Les travaux d'entretien d'une partie de la Branche 27 de la rivière Jaune débuteront approximativement au chaînage 2+192, dans la ligne entre les lots 4 986 276 et 3 840 869, et se poursuivront approximativement jusqu'au

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

chaînage 3+014, dans la ligne entre les lots 4 986 276 et 3 840 869, le tout totalisant environ 822 mètres.

Branche 30 de la rivière Jaune

Les travaux d'entretien d'une partie de la Branche 30 de la rivière Jaune débuteront au chaînage 0+000, à son embouchure dans la Branche 27, dans la ligne entre les lots 4 986 276 et 3 840 869, et se poursuivront jusqu'au chaînage 1+063, sur le lot 3 840 871, le tout totalisant 1 063 mètres.

Branche 31 de la rivière Jaune

Les travaux d'entretien d'une partie de la Branche 31 de la rivière Jaune débuteront au chaînage 0+000, à son embouchure dans la Branche 30, sur le lot 3 840 871, et se poursuivront jusqu'au chaînage 0+594, à la ligne entre les lots 3 840 871 et 3 840 906, le tout totalisant 594 mètres.

DIMENSIONNEMENT

Branches 30 et 31 de la rivière Jaune

Les Branches 30 et 31 de la rivière Jaune auront une largeur au fond de 0,90 mètre sur une profondeur minimale de 1,10 mètre sur toute leur longueur.

Les talus seront profilés à une pente de 3,0 H : 1,0 V aux endroits appropriés.

PONTS ET PONCEAUX

Le dimensionnement minimal des ponts et ponceaux devant être remplacés ou installés dans le cadre de ces travaux ou installés subséquemment est le suivant :

Branche 30 de la rivière Jaune

Hauteur libre :	1000 mm
Largeur libre :	1200 mm
Diamètre équivalent :	1200 mm

Branche 31 de la rivière Jaune

Hauteur libre :	900 mm
Largeur libre :	900 mm
Diamètre équivalent :	900 mm

COÛTS

Toutes les dépenses relatives aux travaux d'entretien seront réparties sous forme de quote-part suffisante à chaque municipalité locale concernée en conformité avec le règlement numéro 2006-05 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC d'Acton et de leur paiement par les municipalités locales, dans les proportions établies comme suit :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

	Municipalité locale	% de la quote-part
Branche 27 de la rivière Jaune	Canton de Roxton	40%
	Sainte-Christine	60%
Branches 30 et 31 de la rivière Jaune	Canton de Roxton	100%

Il en sera de même des indemnités, dommages et intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution des présents travaux.

b.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres et de mandater un consultant

2020-061

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De procéder à un appel d'offres public visant l'obtention de soumissions pour l'exécution des travaux d'entretien d'une partie des Branches 27, 30 et 31 de la rivière Jaune localisée dans les municipalités du Canton de Roxton;
2. De mandater la firme *ALPG consultants Inc.* pour préparer les documents d'appel d'offres, analyser la ou les soumissions et effectuer la surveillance des travaux, le cas échéant.

8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »

**Programme d'aide financière pour l'entretien de la Route verte –
Montant à remettre à la municipalité de Roxton Falls**

ATTENDU QU'en 2019, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a accordé une aide financière à la MRC d'Acton, pour la MRC et la municipalité de Roxton Falls, pour l'entretien de la Route verte sur son territoire;

ATTENDU que la MRC d'Acton s'est vue accorder un montant qu'elle n'est pas en mesure de justifier par ses propres dépenses admissibles;

ATTENDU que la municipalité de Roxton Falls a enregistré des dépenses excédentaires à la subvention maximale admissible;

CONSÉQUEMMENT,

2020-062

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la somme de 5 199,56 \$ à la municipalité de Roxton Falls, conformément au tableau de répartition présenté séance tenante.

9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

Aucun règlement n'a été déposé à la MRC pour approbation.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

a) Fonds de développement des territoires (FDT) – Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)

a.1 Centre de Bénévolat d'Acton Vale 1025-FSPS-2020-06 (Volet régional)

ATTENDU la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par le Centre de bénévolat d'Acton Vale;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

CONSÉQUEMMENT,

2020-063

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Restructuration du volet triage du comptoir familial	Centre de bénévolat d'Acton Vale	161 730 \$	35 000 \$	35 000 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 35 000 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

a.2 Municipalité de Béthanie 1010-FSPS-2020-07 (Volet événementiel)

ATTENDU la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par la Municipalité de Béthanie;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

CONSÉQUEMMENT,

2020-064

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
100 ^e de Béthanie	Municipalité de Béthanie	8 692 \$	4 000 \$	4 000 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 4 000 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets régionaux (volet événementiel), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

a.3 Ville d'Acton Vale – 1013-FSPS-2020-08 – Amélioration des installations dans les parcs (Volet local)

2020-065

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Amélioration des installations dans les parcs	Ville d'Acton Vale	10 773 \$	7 500 \$	7 500 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 7 500 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Ville d'Acton Vale pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

a.4 Municipalité de Sainte-Christine 1009-FSPS-2020-09 – Acquisition d'équipements pour améliorer la qualité de vie (Volet local)

2020-066

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Acquisition d'équipements pour améliorer la qualité de vie	Municipalité de Sainte-Christine	21 010 \$	16 807 \$	16 807 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 16 807 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Municipalité de Sainte-Christine pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le

promoteur;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

b) Fonds régions et ruralité – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

ATTENDU QUE le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 47 : *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;

ATTENDU QU'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celui de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

CONSÉQUEMMENT,

2020-067

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

c) Développement culturel et communications – Accès Culture 2019-2020

c.1 Entente avec les PARA pour le spectacle Arthur L'aventurier

2020-068

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant de 6 150 \$, taxes en sus avec les Productions Artistiques de la Région d'Acton (PARA), mandatées pour tenir le spectacle *Arthur L'aventurier* dans le cadre du projet Accès Culture 2019-2020

c.2 Entente avec la CDRN pour atelier scientifique

2020-069 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant de 2 250 avec la Corporation de Développement de la Rivière Noire (CDRN), mandatée pour tenir l'activité *Atelier scientifique* dans le cadre du projet Accès Culture 2019-2020

c.3 Entente avec Ariane Clément pour atelier de photographie créative

2020-070 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant de 8 925 \$, avec madame Ariane Clément, mandatée pour tenir *l'atelier de photographie créative* dans le cadre du projet Accès Culture 2019-2020

c.4 Contrat avec Beaulieu Artistik Management pour le spectacle de QWARTZ au secondaire

2020-071 Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant de 1 750 \$, taxes en sus avec Beaulieu Artistik Management (BAM), mandaté pour tenir le spectacle QWARTZ dans le cadre du projet Accès Culture 2019-2020

c.5 Contrat pour la pièce de théâtre Léa et Loïc au secondaire

2020-072 Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant de 1 670 \$, taxes en sus avec le Théâtre Parminou., mandaté pour présenter la pièce de théâtre *Léa et Loïc* aux élèves du secondaire dans le cadre du projet Accès Culture 2019-2020

d) Bureau d'accueil touristique – Protocole d'entente à signer avec la Chambre de commerce de la région d'Acton

ATTENDU QUE la Chambre de commerce de la région d'Acton a assuré avec succès la gestion du Bureau d'accueil touristique depuis 2015 et souhaite renouveler son entente avec la MRC pour la saison 2020;

ATTENDU QUE la MRC et la Chambre de commerce ont échangé sur les termes et conditions financières du renouvellement de l'entente de gestion à intervenir entre les deux parties;

CONSÉQUEMMENT,

2020-073 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'établir à 20 000 \$ le montant devant figurer à l'entente relative à la gestion du Bureau d'accueil touristique représentant la contribution financière de la MRC d'Acton pour la réalisation du mandat confié à la Chambre de commerce de la région d'Acton;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ladite entente.

e) Soutien au travail autonome (STA) – Renouvellement de l'entente

ATTENDU QUE la MRC a conclu une entente relative au programme de Soutien au travail autonome avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale couvrant la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020;

ATTENDU QUE cette entente arrive à échéance et qu'il est possible de conclure une nouvelle entente pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;

ATTENDU l'offre de services présentée au Conseil des maires par monsieur René Pedneault, directeur du service de développement économique et local (DEL) de la MRC;

CONSÉQUEMMENT,

2020-074 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de services STA 2020-2021 avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec.

10. SÉCURITÉ INCENDIE

a) Rapport annuel consolidé (LSI, art. 35)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toute autorité locale ou régionale doit adopter, par résolution, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et le transmettre au ministre de la Sécurité publique dans les trois mois de la fin de leur année financière;

ATTENDU QU'au plan de mise en œuvre de la MRC, intégré à son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, il est prévu que la MRC collige l'information contenue dans les rapports d'activités des autorités locales de son territoire pour produire un rapport consolidé;

CONSÉQUEMMENT,

2020-075

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adopter le rapport de réalisation du plan de mise en œuvre de la MRC d'Acton pour l'année 2019, tel que requis en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;
2. De transmettre ledit rapport de réalisation au ministre de la Sécurité publique, accompagné du rapport consolidé de réalisation des plans de mise en œuvre des municipalités locales pour l'année 2019, tel que colligé par la MRC.

b) Offres de services pour soutien au préventionniste

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 4 décembre 2018;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale de fourniture de services en prévention des incendies a été conclue entre la MRC et six (6) municipalités locales de la MRC;

ATTENDU QU'en vertu de ladite entente, la MRC a le mandat d'élaborer des programmes de prévention en lien avec les engagements pris dans le SCRSI révisé;

ATTENDU QUE la MRC a aussi le mandat d'inspecter les bâtiments de tous les types de risque;

ATTENDU QUE pour atteindre, voire dépasser les objectifs de prévention prévus aux programmes, il y a lieu d'apporter un soutien au technicien en prévention des incendies (TPI) de la MRC;

ATTENDU l'offre de service obtenue de Mme Amélie Côté-Lambert, TPI;

CONSÉQUEMMENT,

2020-076

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De donner un mandat à Amélie Côté-Lambert, TPI, pour un montant n'excédant pas 4 000 \$, pour l'inspection des risques faibles devant être inspectés en 2020;
2. D'approprier cette somme à même les surplus accumulés non affectés de la section *Sécurité incendie – Prévention*.

11. RESSOURCES HUMAINES

a) Horaire d'été

ATTENDU l'actuelle Politique de gestion du personnel adoptée par le Conseil de la MRC et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE pour être valable, toute modification à ladite politique, en tout ou en partie, doit être approuvée par résolution du Conseil de la MRC;

ATTENDU la demande de certains employés que la MRC mette en place un horaire d'été;

CONSÉQUEMMENT,

2020-077 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De mettre en place un horaire de travail optionnel pour la période s'étalant du 29 juin au 28 août 2020.

Que les heures de travail de cet horaire optionnel soient du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h00.

De proposer cet horaire de travail optionnel aux employés dont les fonctions le permettent.

b) Désignation des élus - Comité ressources humaines

2020-078 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer messieurs Jean-Marie Laplante et Guy Lapointe pour siéger sur le comité ressources humaines qui aura pour mandat d'accompagner la direction et de faire des recommandations au conseil concernant la révision de la politique salariale des employés de la MRC d'Acton.

12. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

13. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

14. CORRESPONDANCE

a) École professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH) – Gala Méritas

2020-079 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer une participation financière de 250 \$ à titre de contribution au Gala Méritas organisé par l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH).

QUE la commandite de la MRC soit associée à un des programmes de formation offerts par l'EPSH sur le territoire de la MRC d'Acton.

b) Polyvalente Robert-Ouimet (PRO) – Gala Méritas

2020-080

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer une participation financière de 250 \$ à titre de contribution au Gala Méritas organisé par la Polyvalente Robert-Ouimet (PRO).

c) Camp de jour pour les personnes handicapées – Appui au Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu-Yamaska

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de la situation des camps de jour en Montérégie pour les personnes handicapées réalisé par Zone loisir Montérégie, le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu-Yamaska ;

CONSIDÉRANT l'augmentation constante du nombre de demandes au programme d'accompagnement au camp de jour pour des enfants à besoins particuliers ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins des enfants demandent maintenant une grande intensité d'intervention et requièrent des services de plus en plus spécialisés ;

CONSIDÉRANT QUE les problématiques comportementales et de violence des enfants qui fréquentent le camp de jour s'intensifient ;

CONSIDÉRANT la difficulté de recrutement relié à la rareté de main d'œuvre et le manque d'expérience et de formation du personnel étudiant embauché pour les camps de jour ;

CONSIDÉRANT QUE les problématiques vécues au quotidien peuvent compromettre la sécurité des autres participants et du personnel en place ;

CONSÉQUEMMENT,

2020-081

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de soutenir Zone loisir Montérégie, le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu Yamaska dans leurs revendications auprès des instances concernées et ce, en ce lien avec:

1. Le développement et la bonification des services en réponse aux besoins des personnes, des familles et des milieux afin qu'ils soient mieux adaptés;
2. L'amélioration du soutien aux dispensateurs de services;
3. Le rehaussement du financement du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées pour mieux soutenir l'embauche d'accompagnateurs par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);
4. La clarification de la notion de contraintes excessives et l'obligation d'accommodement raisonnable dans un contexte de camp de jour

estival par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).

15. VARIA

Aucun sujet n'est apporté à ce point de l'ordre du jour.

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-082

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h10.

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

**Chantal Lavigne,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière.**